

Compte rendu

GT7 « actions de gestion »

site Natura 2000 Rivière Ellé

6 décembre 2011- Gourin

Présents GT7 :

Ange Le Lan	Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan – Président du CoPil
Daniel-Yves Alexandre	Bretagne Vivante SEPNB
Alain Daviou	Adjoint Mairie de Le Saint
Christophe Janno	Eau et Rivières de Bretagne
Louis Jouaillec	Syndicat Forestier 29
Guy Jouët	Maire de Saint-Tugdual
Guy Kerhervé	Représentant Chambre d'agriculture du Finistère
Marcel Le Lann	Fédération de pêche du Finistère
Gildas Le Masne	Syndicat de la propriété rurale
Dominique Le Niniven	Maire de Priziac
Marie-Louise Mounier	Maire de Lanvénegen
Alain Perron	Représentant Chambre d'agriculture du Morbihan
Yves Picart	ONEMA
Pierrick Pustoc'h	Conservateur RNR Glomel
Christophe Tachez	Chambre d'agriculture du Morbihan – Responsable antenne du Faouët
Vanessa Thorin	SMEIL – SAGE Ellé-Isole-Laïta
Dominique Williams	Npcb – Eau et Rivières de Bretagne
Séverine Chanony	CC Pays du Roi Morvan
Bérengère Fritz	CC Pays du Roi Morvan / Natura 2000

Excusés

Guy Bonnefous	Fédération départementale des Chasseurs du Morbihan
Pierre Brossier	CRPF
Jean Pierre Cardon	Fédération de Pêche du Morbihan – AAPPMA Entente Haut Ellé
Thierry Couespel	CG56
Marcelle Gourier	Commune de Locunolé
Christophe Hugot	DDTM 56
Elise Laurent	Conservatoire National Botanique de Brest
David Le Solliec	Maire de Gourin

Jean Manelphe
Valère Marsaudon
Vincent Salmon
Franck Simonnet
Monsieur le Président

Syndicat du Scorff
DREAL Bretagne
Canoë Kayak Club Quimperlé
GMB
Comité de Randonnée pédestre 29

Introduction

Ange Le Lan, président du Comité de Pilotage (Copil) accueille les participants et rappelle :

- les directives de la DREAL fixées par courrier du 29 septembre 2011,
- l'objet de la réunion du jour, à savoir la définition des objectifs et actions de gestion pour le site Natura 2000 Rivière Ellé.

Bérengère Fritz, chargée de mission Natura 2000 sur le site, présente l'ordre du jour composé de 3 points :

- un rappel sur les enjeux et objectifs du site Natura 2000 Rivière Ellé,
- la définition des actions de gestion et les moyens de mise en œuvre,
- l'identification des priorités d'actions.

Les documents de travail (présentation, tableau des actions et récapitulatif des actions des contrats Natura 2000 joints au présent compte-rendu) ont été remis à chaque participant.

1/ Rappel des enjeux et objectifs du site Natura 2000 Rivière Ellé

↳ [Diapositives 3 à 9]

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée en 2007. Celle-ci intègre l'état de conservation de chaque entité recensée. Les analyses de ces données ont permis de définir l'importance de chaque habitat d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 et également le degré de responsabilité du site dans l'état de conservation de ces habitats à l'échelle de leur aire de répartition. Le graphique présenté en diapositive n°9 synthétise les résultats d'analyses.

2/ Présentation des propositions d'actions de gestion pour le site Natura 2000 Rivière Ellé

↳ [Diapositives 10 à 15]

Les actions de gestion se déclinent suivant des grands objectifs, eux-mêmes subdivisés en objectifs opérationnels.

Pour chaque action, différents outils de mise en œuvre sont possibles : contrats Natura 2000 et MAEt, Charte Natura 2000, actions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Ellé-Isole-Laïta, actions du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques), actions de Breizh Bocage, actions prévues au plan de gestion de la Réserve Naturelle

Régionale de Magoar Penvern, programmes des organismes institutionnels et associatifs (ONEMA, Fédérations de pêche, CG, associations naturalistes),....

Les participants prennent connaissance du document synthétisant les actions et sont invités à partager leurs avis et remarques sur les propositions d'actions.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des remarques et observations émises par les participants.

N° action	Modifications à apporter sur l'action	Remarques ou questions sur l'action
A1-1		L'hydromorphologie naturelle : action à expliquer (son sens et ses implications)
A1-2 et A1-4	Zones humides stratégiques : définir le terme stratégique ou harmoniser la terminologie avec celles qui existent dans d'autres programmes (SAGE ou terminologies réglementaires)	S'appuyer sur les ZNIEFF
A1-2	Annexes hydrauliques à définir	
A1-3		Les zones humides du lit majeur ne sont que peu concernées par le site Natura 2000 qui se limite à la bande des 50 mètres sur la berge.
A1-5	Ajouter l'action Breizh bocage dans les outils de financement	
A2-1	Ajouter frayères d'« espèces piscicoles »	
A2-2 et 3		Que veut dire « programme Life » ? il s'agit d'un programme de recherche en cours sur la Mulette perlière. Les conclusions de cette étude pourraient servir sur le BV de l'Ellé et orienter une étude plus complète. Etant donné l'importance de l'espèce, il est prioritaire de disposer d'un état des lieux sur le BV de l'Ellé.
A3	Cet objectif opérationnel est à déplacer dans l'objectif B.	
A3-1		Le défrichement des prairies humides est un choix en terme de gestion car sans intervention, cet habitat évolue vers une forêt alluviale également d'un grand intérêt écologique. L'intervention devra être appréciée au cas par cas afin de laisser l'opportunité de mener l'action si cela s'avère pertinent en terme écologique, financier et d'usage.
A3-3		Ne pas oublier l'exportation des matières après la coupe (Notion précisée dans le cahier des charges de l'action)
A3-4		La destruction d'une zone humide est de

		l'ordre de l'infraction. Il s'agit dans cette action d'en informer les usagers.
A4	Ajouter les apports potentiels des projets de trames verte et bleue et SCAP en terme de moyen d'actions sur la continuité écologique pour la Loutre	Garantir le passage des Loutres est important. Cela est pris en compte lors de la réfection des ponts au niveau des routes départementales mais pas systématiquement des routes communales.
A4-2	Une étude sur les épreintes de Loutres peut facilement rendre compte de la qualité de la nourriture, de sa quantité et sa nature.	Une étude, lancée dans le cadre de Natura 2000, est en cours afin de définir le statut de la Loutre sur le BV de l'Ellé.
A5-1	Ajouter le mot « organique » pour spécifier le type de matière. Ajouter le programme Breizh Bocage aux outils.	Des produits de tontes ont été observés aux abords de l'étang. Ce type de source d'azote est à proscrire.
A5	Il est proposé de faire un point sur les différents réseaux d'analyses et les paramètres analysés afin d'identifier les besoins et d'améliorer la connaissance.	Réseau de suivi de la qualité de l'eau : qu'en est-il actuellement des différents types de prélèvements. Peut-on envisager un réseau de suivi complémentaire des paramètres et des stations non suivis jusqu'à présent ?
A6		L'étang de Priziac reçoit les eaux altérées d'étangs présents en amont. Il faut forcément travailler sur l'amont d'un bassin versant.
A6-3	Prévoir un suivi annuel de la Lobelie de Dortmann, avec un protocole simple (en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Brest) et un suivi global de l'étang (situation d'envasement,...)	
A6-1	L'outil proposé pour l'action ne correspond pas à la logique de l'action. A voir pour trouver un outil mieux adapté.	
B1		Le caractère oligotrophe des prairies provient d'une absence d'apport de matières nutritives. Mais une altération de ces milieux peut venir de la mauvaise qualité de l'eau (riche en azote), pour les prairies encore connectées au cours d'eau. De plus, dans ces milieux, une exportation de la matière est indispensable afin de garder le caractère oligotrophe.
B2		Les secteurs les plus intéressants se trouvent en dehors du périmètre du site Natura 2000.
D1-2 et 3	Proposition de créer un objectif supplémentaire concernant l'amélioration de la préservation du site en adaptant le	

périmètre.	
------------	--

Les actions à rajouter

- Actions sur les espèces invasives (Ragondins, écrevisses américaines, Jussie...)
- MAEt pour l'entretien des prairies oligotrophes : même si le périmètre actuel ne permet pas une action sur des surfaces importantes, il est important de prévoir cette action. Sachant que le bassin versant de l'Ellé n'est pas classé prioritaire, les MAEt ne seront éligibles que dans le périmètre du site Natura 2000. Il est également précisé que ces actions ne sont pas très rémunératrices pour les agriculteurs (200€/ha/an) et qu'elles entraînent des contraintes administratives supplémentaires.

Remarques générales sur les actions et le programme Natura 2000

Remarques	Éléments de réponse
Quels moyens à disposition pour mettre en œuvre les actions présentées ?	Le but de la réunion est justement de trouver les outils existants ou les contrats Natura 2000 permettant de prendre en charge les actions.
Que fait-on du respect de la propriété privée ?	Toutes les actions préconisées par Natura 2000 sont des engagements volontaires.
Pourquoi le travail sur l'extension du périmètre, validé sur le principe en Copil du 6 avril dernier, est arrêté ?	Il n'est pas abandonné mais justement prévu dans les actions du DOCOB, ce qui permet la poursuite du travail en phase animation, dans des conditions à définir. D'autre part, la DREAL Bretagne vient de s'engager dans une révision du périmètre du site Rivière Ellé en 2012. Elle nous accorde des crédits supplémentaires au budget 2012, afin de réaliser une cartographie d'habitats sur le territoire qu'elle définira. Le périmètre d'extension, avant ou après cartographie des habitats, sera soumis à l'avis des communes comme le prévoit la législation.
Comment expliquer que le travail initié lors de la réunion du 30 juin dernier n'a pas été poursuivi ? (critique sur la méthode de travail employée laissant penser à une prise de position forcée, sans concertation entre les partenaires et entraînant une confusion dans les interprétations)	Il était prévu en groupe de travail que cette proposition soit présentée aux représentants des activités économiques. Une rencontre a ainsi été organisée le 1 ^{er} septembre 2011. Au regard de l'importance des surfaces concernées par la proposition sur Priziac et en extrapolant ce travail sur l'ensemble du bassin, la profession s'est inquiétée. En effet, une telle extension leur semble inappropriée car impacterait de manière conséquente les activités. De plus la

	profession avait alors souhaité consulter les agriculteurs concernés. La profession précise ne s'être jamais opposée à l'aménagement du périmètre.
--	--

Conclusions

Sur les propositions d'actions

Toutes les remarques émises par les participants vont permettre d'enrichir les actions de gestion. Lors du second groupe de travail :

- Les remarques intégrées seront soumises à vérification,
- Chaque classe de priorité (forte/moyenne/faible) sera à caractériser et à affecter à chaque action (dernière diapositive).

Remarque est faite sur l'importance de la communication et de la sensibilisation, garant de la réussite de l'animation du site.

Sur l'extension du site

Tous les membres présents du groupe de travail s'accordent pour dire que le périmètre actuel manque de fonctionnalité, de pertinence et qu'il ne reflète par la réalité du territoire.

Il est évident que des modifications permettraient d'améliorer la cohérence du site.

Si la reconnexion Pont Blanc / Runellou n'a jamais été remise en question, la délimitation d'autres périmètres est plus polémique. Or les extensions doivent être définies de manière concertée entre tous les acteurs du territoire.

De plus, les modifications de périmètre ne relèvent pas de la simple volonté du Copil. La DREAL délimite un périmètre qui nécessite, selon la procédure réglementaire, une consultation des communes concernées et une validation par arrêté ministériel. L'aspect budgétaire reste fondamental dans cette procédure et est à mettre en rapport avec l'importance du site et des actions à mettre en œuvre.

D'une manière générale, la méthode de travail sur l'extension du périmètre est jugée insatisfaisante. En effet, elle n'a pas permis d'aboutir à des propositions consensuelles et a fait naître des incompréhensions.

La seconde réunion de travail est prévue le 13 décembre 2011 à 14h en salle de réunion de la CC du Pays du Roi Morvan, pour finaliser le choix des actions.

Ange LE LAN

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé »



P/O